

AVS, dernier round

Autor(en): **Klein, Sylviane**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **83 (1995)**

Heft 6-7

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280710>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AVS, dernier round

Tour d'horizon des différents arguments avant la votation du 25 juin.

Depuis la votation sur le droit de vote au féminin, jamais débat concernant les femmes n'a été aussi politisé. A tel point que l'aspect féministe du problème a courbé le dos devant les stratégies politiques. Il s'agit de l'un des enjeux sociaux les plus importants de ce siècle et nul ne s'y trompe.

La droite romande se retrouve sous la bannière d'un comité «Femmes pour la dixième révision de l'AVS», dont la figure de proue se trouve être la conseillère nationale vaudoise et libérale Suzette Sandoz. L'objectif à long terme ne laisse planer aucun doute. Leur argumentaire, très bien documenté - il est fourni par la Société pour le développement de l'économie suisse - est clair: «inévitable» élévation de l'âge de la retraite pour toutes et tous, oui à l'AVS pour renforcer le non à l'initiative AVS-AI. Inutile, trop coûteuse, cette initiative mettrait en péril l'avenir de la prévoyance-vieillesse et prône un abaissement «irresponsable» de l'âge de la retraite. Une initiative qui sera proposée au peuple le 25 juin également.

«En voyant qui est à la tête du Comité pour la dixième révision de l'AVS, je sais que je ne me suis pas trompée de camp», affirmait Christiane Brunner devant l'assemblée des femmes socialistes le 20 mai

dernier, à Berne. Pour elle, l'acceptation de la dixième révision est tout simplement l'acceptation d'un chantage politique. «Je n'ai jamais entendu Suzette Sandoz défendre quoi que ce soit en faveur des femmes. Si nous votons oui à la dixième révision, nous donnons définitivement le feu vert à un relèvement général de l'âge», continue la conseillère nationale genevoise. Selon elle, l'élévation de l'âge de la retraite touche principalement les femmes les plus faibles de la société, qui sont tributaires du montant de l'AVS. Elle constate que «le rejet de la dixième révision est massif en Suisse romande», constat qu'elle met en relation avec le fort taux de chômage. Présidente des femmes socialistes, Margrit von Felten défend le même avis. Pour elle, si le oui l'emporte, revenir sur la question de l'âge serait impossible. Par contre, les risques de voir supprimées les améliorations déjà en vigueur depuis 1993 sont minimes (les légères augmentations des rentes ne comprennent pas le splitting ni le bonus éducatif. ndlr.)

Pour la vice-chancelière Hanna Muralt Müller, adepte du oui, cette révision permet une reconnaissance économique du travail non rémunéré, ce qui représente un immense bond en avant et une première au niveau européen. D'autre part, elle constate une

nette tendance actuelle à mettre les gens à la retraite anticipée. Mêmes arguments pour la conseillère nationale Menga Danuser qui ajoute que le splitting permet enfin de reconnaître la femme comme un être indépendant et non comme un «wagon accroché au mari-locomotive», image évoquée par Ruth Dreifuss qui, évitant toute confrontation avec Christiane Brunner, s'était exprimée le matin en faveur de la dixième révision.

Auto-goal

Avis tout aussi partagés, lors du débat organisé à Bern le 13 mai dernier par l'OFRA suisse en collaboration avec les revues féministes *Olympe*, *Emanzipation* et *Femmes suisses*. Mascha Madörin avoue éprouver parfois de la colère contre les femmes des syndicats. Pour elle, l'argumentation qu'elles développent n'est pas une réponse féministe, mais politique au problème. «Je défends la dixième révision, parce que le changement de système correspond à la réalité des femmes en dehors du temps de travail, et c'est un petit pas vers ce que nous revendiquons depuis longtemps. Cela doit figurer dans la Constitution comme un changement fonda-

Rentes calculées sur un revenu de Fr. 33 840.-

	Rentes actuelles	10ème révision	62 ans en 2001 ¹	62 en 2006 ²	62 en 2010 ³
célibataire sans enfant	Fr. 1474.-	Fr. 1474.-	Fr. 1424.-	Fr. 1374.-	Fr. 1274.-
célibataire avec enfant(s)	Fr. 1474.-	Fr. 1661.-	Fr. 1605.-	Fr. 1548.-	Fr. 1435.-
couple sans enfant	Fr. 2212.-	Fr. 2192.-	Fr. 2154.-	Fr. 2118.-	Fr. 2044.-
mariée avec enfant(s)	Fr. 2212.-	Fr. 2545.-	Fr. 2502.-	Fr. 2458.-	Fr. 2372.-
veuve sans enfant	Fr. 1474.-	Fr. 1497.-	Fr. 1446.-	Fr. 1395.-	Fr. 1294.-
veuve, 2 enfants	Fr. 1474.-	Fr. 1527.-	Fr. 1475.-	Fr. 1423.-	Fr. 1319.-
divorcée sans enfant	Fr. 1474.-	Fr. 1692.-	Fr. 1634.-	Fr. 1577.-	Fr. 1462.-
divorcée, 2 enfants	Fr. 1474.-	Fr. 1707.-	Fr. 1649.-	Fr. 1591.-	Fr. 1475.-

Commentaires:

Avec l'introduction de la dixième révision de l'AVS:

- La nouvelle formule des rentes améliore la situation des personnes qui ont un revenu moyen inférieur ou égal à 33'840.-. Elle profite donc principalement aux bénéficiaires de rentes faibles. Elle s'applique aussi bien aux anciens rentiers qu'aux nouveaux. La proportion des rentiers mariés bénéficiaires de la rente maximale passe de 55% à 80%.

- Le bonus éducatif représente un salaire de Fr. 34'920.- par année durant 16 ans au maximum. Pendant la durée du mariage

1 Femmes nées en 1939 prenant leur retraite à 62 ans - réduction de 3,4%

2 Femmes prenant leur retraite à 62 ans - réduction de 6,8%

3 Femmes prenant leur retraite à 62 ans - réduction de 13,6%

ce montant est divisé entre les deux époux et additionné aux autres revenus. Une personne seule reçoit la totalité du bonus.

- Chaque époux sera titulaire personnellement d'une rente, mais les deux rentes ensemble ne dépasseront pas 150%. La loi favorise donc toujours les couples non mariés qui recevront deux rentes pleines. Les revenus de l'épouse ne seront plus cumulés sur le compte du mari. Chacun aura son propre compte.

- Les femmes les plus favorisées par la nouvelle révision sont celles qui sont mariées avec des enfants. Elles pourront faire valoir des bonifications pour tâches éducatives. Si elles décident de prendre une retraite anticipée à 62 ans, leur rente AVS sera encore supérieure à la rente actuelle.



L'USS se tromperait-elle de combat?

(sk) - La nouvelle formule des rentes améliore la situation des personnes qui ont un revenu moyen inférieur ou égal à 33'840.-. Elle profite donc principalement aux bénéficiaires de rentes faibles. Que représente ce plafond de 33'840 francs? Actuellement, 90% des hommes ont un revenu annuel supérieur, alors que près de la moitié des femmes gagnent moins de Fr. 35'000.- par an. Ce sont pour la plus grande majorité, des femmes mariées.

Sur quelque 680'000 femmes retraitées, 510'000 ont eu des enfants. 75% des femmes ont donc droit à un bonus éducatif.

Environ 82% des retraité-e-s entrent dans la catégorie des femmes mariées ou veuves et bénéficieront du splitting.

A lire la presse de l'USS, le refus de la dixième révision de l'AVS est motivé par la volonté de défendre les femmes ouvrières, dont les métiers sont pénibles, pour lesquelles l'élévation de l'âge de la retraite est une épreuve. En analysant les chiffres des tableaux ci-contre et les améliorations apportées aux faibles revenus justement, l'on peut se demander si l'USS ne défend pas en fait les seules femmes qui n'en ont pas besoin, celles qui sont célibataires ou/et n'ont pas d'enfants. Celles qui, probablement, n'ayant que peu de charges familiales, ont possibilité de faire carrière, d'avoir une meilleure formation et d'accumuler un deuxième, voire un troisième pillier.

En effet, le portrait type de la femme vraiment gagnante de la dixième révision est celui d'une femme au revenu bas, mariée et ayant élevé des enfants. Même si elle décide de prendre sa retraite à 62 ans, elle sera toujours financièrement gagnante!

Et les rentiers actuels, qui rejoignent les rangs de l'USS et manifestent à leurs côtés, savent-ils que leurs rentes seront elles aussi améliorées du splitting et du bonus éducatif?

Il y a des combats qui me laissent perplexe!

Sources: Mascha Madörin, économiste, Office des assurances sociales.

mental». Pour elle, le référendum est un auto-goal qui permet à celles et ceux qui autrefois étaient opposés au splitting et au bonus éducatif de faire croire aujourd'hui qu'ils en sont les initiateurs. Eva Ecoffey rappelle qu'elle n'est ni ignorante, ni indifférente aux progrès féministes de la dixième révision de l'AVS. Mais que, selon elle, ces progrès accompagnés de la hausse de l'âge ne profiteraient qu'à celles qui ont de bons salaires et de bonnes conditions de travail: «La double charge est le lot naturel des femmes économiquement défavorisées. Pour ces femmes, deux années de plus comptent beaucoup. Relever l'âge de la retraite maintenant, c'est faire un pas vers une précarisation accrue de la situation économique des plus faibles.» Eva Ecoffey ne doute pas un instant que splitting et bonifications pour tâches d'assistance ou éducatives seront réintroduits par la suite. «Cette révision a déjà porté ses fruits, puisqu'elle a permis une prise de conscience d'un thème qui auparavant n'était discuté que dans des milieux restreints et essentiellement féminins», conclut la secrétaire syndicaliste.

Pour Jacqueline Berenstein l'indispensable maintenant c'est d'axer le débat sur la retraite à la carte, seule réponse possible aux enjeux du siècle prochain. La polémique provoquée par l'élévation de l'âge

Ce que coûte la dixième révision de l'AVS-AI en millions de francs

	AVS	AI	Total
Coûts de base	678	117	795
Suppression des rentes complémentaires	-208	-	-208
Rentes de veuf	47	4	51
Rentes de survivants aux pers. divorcées	26	-	26
Indemnisations pour les veuves	-13	-	-13
Rentes complémentaires aux femmes (AI)	5	38	43
Répartition des risques mixtes	92	-92	0
Allocations pour impotents	90	-	90
Rentes extraordinaires	-52	-13	-65
Cotisations pour veuves	-10	-1	-11
Total	655	53	708
Augmentation de l'âge de la retraite	-870	70	-800
Prestations complémentaires			-50
Solde			-142

Remarques

- En relevant l'âge de la retraite des femmes, les Chambres n'ont pas respecté la volonté de neutralité des coûts. Le relèvement de l'âge représente des recettes supplémentaires de près d'un million!

- En 2010, la possibilité de prendre une retraite anticipée devrait se traduire par une économie estimée à 1,1 milliard de francs.

de la retraite démontre bien l'importance des améliorations apportées par la dixième révision de l'AVS. Sinon, la gauche serait-elle si divisée? Le 25 juin prochain, les jeux seront faits. Et le débat retrouvera son discours gauche-droite soigneusement départagé. La gauche s'engagera dans la bataille de la retraite à la carte en tentant, quel que soit le résultat de la votation, de récupérer ce qui a été perdu. La droite tentera sans aucun doute de convaincre le peuple que l'élévation de l'âge de la retraite ne doit pas s'arrêter là, économies obligent.

Souhaitons que l'électorat comprendra l'importance de l'enjeu social de la votation du 25 juin prochain et qu'il saura se déplacer en conséquence.

Sylviane Klein

Sources des tableaux et commentaires ci-dessus: USS et Comité romand «Femmes pour la dixième révision de l'AVS».

L'ADF et l'AVS

«A une majorité des trois quarts, l'assemblée des déléguées de l'Association suisse pour les droits de la femme, réunie samedi 20 mai à Fribourg, recommande d'approuver la 10ème révision de l'AVS soumise au vote le 25 juin. Mais les déléguées regrettent que la question de l'âge de la retraite ait été liée à cette révision. C'est une gifle qu'elles ont de la peine à digérer et elles s'engageront activement au lendemain de la votation pour une reprise rapide du débat sur cette question d'âge, avec en point de mire une solution flexible pour les femmes comme pour les hommes.»

C'est ainsi que l'ATS a transmis la nouvelle.

Ajoutons que celles qui défendent la 10ème révision partagent la même colère que les opposantes et, d'autre part, que les unes comme les autres sont conscientes de l'importance fondamentale du changement de système. Là où les féministes se divisent, c'est sur le plan stratégique : si certaines ont estimé qu'il serait facile de réintroduire le splitting et le bonus après une votation négative, la majorité préfère assurer cette réforme de principe qui représente une amélioration essentielle du statut des femmes. Dire adieu à la rente dépendante de l'état civil, c'est tourner une dernière page de l'ancien droit matrimonial ! Cela représente pour les femmes une étape importante qu'il ne faut pas rater le 25 juin.

Andrée Pérusset

Adressez vous à des femmes!

Branchenbuch für Frauen

Annuaire professionnel des femmes
Annuario professionale delle donne

Auflage • Edition • Edizione 1995/96

Cherchez-vous des fournisseuses, des artisanes, des spécialistes féminines?

«L' Annuaire professionnel des femmes» guidera parfaitement votre choix!

«L' Annuaire professionnel des femmes»

Le premier annuaire des femmes de métier en Suisse.

Fr. 42.- (TVA comprise, port non compris)

Femmes de métier de A à Z (en allemand)

téléphone

01 / 273 03 34

fax

01 / 272 74 64

Informations: textline, Lehenstr. 59, 8037 Zürich

La Faculté des sciences ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE

de chimie physique
au département de chimie physique

Charge : Il s'agit d'un poste à charge complète, comprenant au minimum 6 heures de cours par semaine. Recherche dans le domaine de la chimie physique expérimentale, avec très bonne maîtrise des techniques modernes de spectrométrie moléculaire en phase condensée (de préférence pour les systèmes inorganiques). Expérience en matière d'enseignement et de direction de recherches.

Titre exigé : doctorat ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction : 1er octobre 1996 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 30 septembre 1995 au Décanat de la Faculté des sciences, 30, quai Ernest-Ansermet, 1211 Genève 4, auprès duquel peuvent être obtenus des renseignements complémentaires sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE